

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
0215

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Plan Mobilité : Conventions de financement portant sur la réalisation de compléments d'échangeurs à Salon-de-Provence (A7) et à Aix-en-Provence (A8/A51).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le 28 juillet 2016, le Président de la République a annoncé un nouveau Plan d'Investissements sur le réseau autoroutier concédé. Le gouvernement a chargé les Préfets de Région de négocier avec les collectivités un plan de financement pour les opérations pressenties, le concessionnaire prenant en charge au maximum la moitié du coût global (investissement et exploitation), grâce à une augmentation des péages.

Un accord de principe a été conclu localement en vue du financement de l'aménagement du demi-échangeur de l'autoroute A7 au niveau de Salon Nord et celui entre les autoroutes A8 et A51 à Aix-en-Provence.

La parution du décret n° 2018-959 du 6 novembre 2018 approuvant le 17^{ème} avenant à la convention de concession d'ASF, a marqué le lancement effectif de ces deux opérations.

La délibération n° 67 en date du 16 décembre 2016, a approuvé la participation financière du Département à la réalisation du complément d'échangeur Salon-nord.

L'aménagement, visant à compléter le demi-diffuseur existant par les mouvements d'entrée et de sortie en direction du Sud, permettra de créer au nord de Salon-de-Provence un accès direct à l'autoroute A7 en direction de Marseille et une sortie directe de l'autoroute A7 en provenance de Marseille.

Le coût de cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de la Société des Autoroutes du Sud de la France (ASF), est estimé à 20 M€HT (valeur 2016) et la clé de financement se décompose comme suit :

- ASF : 10,21 M€HT
- Département 4,850 M€HT
- Métropole 4,095 M€HT
- Ville 0,845 M€HT

La délibération n°49 du 12 mai 2017, a également approuvé la participation financière du Département à la réalisation du complément d'échangeur A8/A51 sur le territoire d'Aix-en-Provence. L'aménagement consiste en la réalisation d'une nouvelle bretelle autoroutière depuis l'A8 à l'ouest vers l'A51 au nord.

Le coût de cette opération, sous maîtrise d'ouvrage la Société des Autoroutes du Sud de la France (ASF), est estimé à 50 M€HT (valeur 2016) et la clé de financement se décompose comme suit :

- ASF : 38 M€HT
- Département 6 M€HT
- Métropole 4,8 M€HT
- Ville 1,2 M€HT

Ce rapport propose d'approuver les conventions de financement relatives à ces deux opérations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL